

Le 4 décembre 2014, ne vous abstenez pas, exercez votre citoyenneté au travail!

Votez pour les listes <mark>CGT</mark> aux OTT, OAPL, OAPL



En votant pour les candidat-es présenté-es par la CGT, vous avez l'assurance d'être bien défendu-es, par des élu-es qui porteront vos revendications tant localement que nationalement, qu'elles soient spécifiques ou plus générales.



Vous pouvez aussi adhérer en ligne surj www.sante.cgt.fr

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Je souhaite prendre contact \square me syndiquer \square

| Nom : | . Prénom : |
|-----------------------|------------|
| Adresse: | |
| Code postal : Ville : | |
| Email : | |
| Etablissement : | |

Fédération CGT Santé et Action Sociale 263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX orga@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 59 ou 65 Personnels des BLANGHISSERIES : retraite, service public, carrières... Les raisons du vote CGT!



e Gouvernement entend remettre en cause la pénibilité dans la Fonction Publique Hospitalière. Bon nombre d'agents exerçants dans les blanchisseries hospitalières se voient remettre en cause le droit à partir à la retraite à 55 ans à taux plein.

Classement des agents de la blanchisserie en catégorie active :

Sur tout le territoire, grâce à l'action menée par la CGT, les agents de certains services blanchisserie continuent de partir à la retraite dès l'âge de 55 ans et sont ainsi reconnus en catégorie active. En effet, depuis un certain nombre d'année, l'administration n'a plus notifié que les agents du service blanchisserie exerçaient l'emploi de « buandier », conformément à l'arrêté du 12 novembre 1969 portant classement des emplois des agents en catégorie A et B, ainsi qu'à la circulaire n°DH/8D/88/266 du 17 octobre 1988 - Bulletin Officiel 88.50.

De ce fait, ceux-ci, bien qu'exerçant cette activité en permanence, n'ont pu être classés en catégorie B active qui leur ouvre le droit à la retraite à partir de 55 ans, après quinze années de service actif.

Ces « erreurs de classement et de notification » sont graves et la CGT se bat pour obtenir la mise à jour des décisions des arrêtés de nomination afin qu'ils intègrent formellement la référence à l'emploi de buandier.

Il ne s'agit pas d'une question secondaire pour ces agents dont les conditions de travail justifient pleinement la catégorie active! - -

Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité

Retraite, agir!

Au moment où le gouvernement demande aux fonctionnaires des efforts sans précédent pour préserver le service public par le gel du point d'indice, l'augmentation de la cotisation retraite, la diminution des effectifs etc..., il est inconcevable de revenir sur un acquis fondé et reconnu.

**Rous, personnels des blanchisseries :

- Refusons la remise en cause du départ en retraite en catégorie active,
- → Exigeons la garantie de nos droits tels que définis dans le statut de la Fonction publique hospitalière, c'est-à-dire le maintien de la reconnaissance de la catégorie active avec une bonification d'un trimestre cotisé par année d'exposition aux travaux pénibles pour bénéficier d'un départ anticipé avec une retraite pleine et entière.

Se battre pour améliorer nos conditions de travail :

Face à la volonté de nos directions de réduire tous les coûts, notamment les investissements consacrés à l'amélioration des conditions de travail, il est urgent de s'organiser.

ÉLECTIONS CTE ET CAP DU 4 DÉCEMBRE 2014

> Patrice, O.P.O. à la blanchisserie rce que mon travail est pénible e veux la retraite à 55 ans "



Pour la CGT, chaque salarié doit travailler dans un environnement satisfaisant et dans le respect de sa santé et de sa dignité.

** Nous revendiquons :

- Le refus des organisations d'intensification du travail,
- → La prise en compte d'actions concrètes pour améliorer la santé des salariés : vigilance sur les

organisations génératrices de stress, matériels dangereux, bruit...

- → La suppression des entretiens individuels et de la notation,
- La prise en compte des souhaits d'évolution et les demandes de formation...

Non aux suppressions d'emplois, non aux privatisations!

La CGT est la seule organisation syndicale qui exige que les services techniques et généraux restent en gestion hospitalière publique et que les services déjà privatisés reviennent dans le service public!

Externalisations, privatisations, les entreprises privées coûtent plus cher et le service n'est pas toujours à la hauteur. Elles s'engraissent sur les cotisations sociales, en utilisant précarité et bas salaires pour leur personnel.

Faire reculer la précarité!

La CGT a signé un protocole d'accord pour sortir de la précarité, titulariser les contractuels, améliorer les conditions d'emploi des contractuel-les et contraindre les employeurs à organiser des concours. Sa mise en œuvre est incomplète car de nombreuses directions refusent d'appliquer l'intégralité de l'accord, l'ampleur des difficultés de budget servant de prétexte pour ne pas mettre la loi en œuvre.

**Ea CGT se bat pour s'opposer au sabotage de l'application de l'accord et pour que chaque agent éligible à la titularisation soit proposé IMMÉDIATEMENT à la titularisation.

Carrières et salaires

Dans le cadre des négociations catégorie C, le gouvernement a décidé unilatéralement de privilégier le bas de la catégorie C et de favoriser l'accélération des passages d'échelons de certaines échelles plutôt qu'une revalorisation uniforme et conséquente. Ces mesures n'ont que très faiblement amélioré le pouvoir d'achat et ne sont qu'une anticipation de l'augmentation du SMIC, avec pour objectif principal de ne plus obliger la Fonction publique à relever le minimum de la grille des fonctionnaires pendant deux ans quand le SMIC est relevé au 1er janvier de chaque année.



** Augmenter les salaires : une Urgence !

Le salaire doit permettre de vivre dans la dignité, de se nourrir, de se vêtir, d'accéder à un logement décent, d'assurer l'éducation de ses enfants, de se distraire, de se cultiver, etc.

LA CGT REVENDIQUE:

- L'augmentation du point d'indice, la refonte des grilles pour tenir compte des qualifications, et le déblocage du déroulement de carrière des agents
- **Second Second Seco**
- Une meilleure reconnaissance des qualifications, reconnaissance des CAP et du BEP à 1,2 fois le SMIC, les Bac Pro à 1,4 fois,
- Le passage en catégorie B de tous les agents en position d'encadrement,
- La création d'emplois dans les secteurs techniques,
- **Example 2** Le respect des filières professionnelles...

